



Nombre de membres
dont le Conseil est
composé : 35

Présent(s) : 24
Représenté(s) : 6
Votant(s) : 30
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 5

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU JEUDI 24 MARS 2016

Le jeudi 24 mars 2016 à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 18 mars 2016, s'est réuni salle Georges Brassens de VILLIERS SUR MARNE sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Étaient présents :

Monsieur Jacques Alain
BENISTI
Monsieur Michel OUDINET
Madame Catherine CHETARD
Monsieur Jean-Philippe
BEGAT
Madame Monique FACCHINI
Monsieur Stéphane TRAINEAU
Monsieur Fernand FERRER
Madame Danièle LASMEZAS
Monsieur Jean-Claude CRETTE
Monsieur Michel CLERGEOT
Madame Christiane MARTI
Monsieur Emmanuel
PHILIPPS
Madame Evelyne DORIZON
Monsieur Karim TROUQUET
Madame Claudia MARSIGLIO
Monsieur Pierre NICOLAS
Madame Maud PETIT
Monsieur Joaquim CARDOSO
Madame Irène VAZ
Monsieur Frédéric MASSOT
Madame Piraveena
KANDASAMY
Monsieur José-Luis NETO
Madame Pascale DELHAYE
Monsieur Gilles PARMENTIER

Étaient représenté-e-s :

Madame Florence FERRA-WILMIN a donné pouvoir à
Monsieur Jacques Alain BENISTI
Madame Carole COMBAL a donné pouvoir à Monsieur
Michel OUDINET
Madame Dorine FUMEE a donné pouvoir à Monsieur
Emmanuel PHILIPPS
Madame Ségolène DUPREZ a donné pouvoir à Madame
Catherine CHETARD
Monsieur Alain TAMEGNON HAZOUME a donné pouvoir à
Madame Piraveena KANDASAMY
Monsieur Jérôme AUVRAY a donné pouvoir à Monsieur
Gilles PARMENTIER

Étaient excusé-e-s :

N'ont pas pris part au vote :

Étaient absent-e-s :

Madame Danièle REIMAN
Monsieur Daouda DIAKITE
Monsieur Nassim BOUKARAOUN
Monsieur Camille MORRA
Madame Simone ABRAHAM THISSE

Secrétaire :

Monsieur PHILIPPS

Votes :

Pour : 23
Contre : 5
Abstention : 2

BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET VILLE**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Michel OUDINET, 1er Maire Adjoint, adopte à la majorité des membres présents.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1611-1 et suivants et L 2311-2 à L 2343-2,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14,

Vu la délibération n° 96/06/03 en date du 25 septembre 1996, retenant le vote par nature avec une présentation fonctionnelle,

Vu la délibération n°2016.02.02 en date du 9 février 2016 portant tenue du débat d'orientation budgétaire,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 17 mars 2016

ARTICLE 1 : Vote, par chapitre, le budget primitif 2016 de la ville qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **14 980 000 €** pour la section **INVESTISSEMENT** répartie sur les chapitres suivants :

TOTAL	LIBELLE	DEPENSES 2016	REPORT 2015	TOTAL BP 2016
001	Résultat reporté	699 009,90		699 009,90
040	opérations d'ordre (transfert amortissements)	11 000,00		11 000,00
041	opérations patrimoniales	4 000 000,00		4 000 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 780 000,00		3 780 000,00
20	Immobilisations incorporelles	187 250,00	37 669,48	224 919,48
204	Subventions d'équipement versées	77 144,20		77 144,20
21	Immobilisations corporelles	2 814 936,00	444 413,22	3 259 349,22
23	Immobilisations en cours		55 368,00	55 368,00
27	Autres immobilisations financières	2 000,00		2 000,00
45	Comptabilité distincte rattachée	200 000,00		200 000,00
	VOTE PAR OPERATION			
2010000017	ANRU Concession d'aménagement	858 000,00		858 000,00
2009000015	ANRU Théophile Gautier	10 000,00	1 701,74	11 701,74
2009000016	ANRU Albert Camus	10 000,00	12 507,46	22 507,46
2012000019	ANRU Frédéric Mistral	1 500 000,00	114 000,00	1 614 000,00
2014000020	ANRU Parc urbain Friedberg	165 000,00		165 000,00
	TOTAL	14 314 340,10	665 659,90	14 980 000,00

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES 2016	REPORT 2015	TOTAL BP 2016
001	Résultat reporté			
021	Virement de la section de fonctionnement	2 300 000,00		2 300 000,00
024	produits des cessions d'immobilisations	536 000,00		536 000,00
040	Opérations d'ordre amortissement	1 087 200,00		1 087 200,00
041	opération patrimoniales	4 000 000,00		4 000 000,00
10	Dotations fonds divers	3 157 800,00		3 157 800,00
13	Subventions d'investissement	271 500,00		271 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	8 000,00		8 000,00
21	Immobilisations corporelles	900 000,00		900 000,00
23	Immobilisations en cours			
27	autres immobilisations financières	13 700,00		13 700,00
45	comptabilité distincte rattachée	200 000,00		200 000,00
	VOTE PAR OPERATION			
200900001 5	<i>ANRU Théophile Gautier</i>	981 800,00		981 800,00
200900001 6	<i>ANRU Albert Camus</i>	1 307 000,00		1 307 000,00
201000001 7	<i>ANRU Concession d'aménagement</i>			52 000,00
201400002 0	<i>ANRU Parc urbain Friedberg</i>	165 000,00		165 000,00
	TOTAL	14 980 000,00		14 980 000,00

ARTICLE 2 : Vote, par chapitre, le budget primitif 2016 de la ville qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **51 000 000,00 €** pour la section de **FONCTIONNEMENT** répartie sur les chapitres suivants :

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	12 267 650,00	
012	Charges de personnel	26 262 062,00	
013	Atténuation de charges		270 000,00
014	Atténuation de produits	2 462 500,00	
65	Charges de gestion courante	2 499 842,00	
66	Charges financières	3 709 746,00	
67	Charges exceptionnelles	411 000,00	
023	<i>Autofinancement prévisionnel</i>	<i>2 300 000,00</i>	
042	<i>Dotations aux amortissements</i>	<i>1 087 200,00</i>	<i>11 000,00</i>
002	Résultat reporté 2015 (excédent)		3 299 877,40
70	Produits des services et du domaine		3 538 890,00
73	Impôts et taxes		33 722 904,60
74	Dotations subventions et participations		9 379 045,00
75	Autres produits de gestion courante		760 841,00
76	Produits financiers		600,00
77	Produits exceptionnels		16 842,00
TOTAL		51 000 000,00	51 000 000,00

Ainsi fait séance, les jour, mois et an susdits
 Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal de la
 Commune de Villiers sur Marne,

Le Député-Maire,



Jacques Alain BENISTI

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 29 mars 2016 et de la réception en Préfecture le 29 mars 2016.

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Transmis au Représentant de l'Etat le : 29 mars 2016